

NE PAS CONFINER LES REVENDICATIONS !



Sommaire

VENEZ À NOTRE RENCONTRE

- 2 **Venez à notre rencontre**
- 3 **Edito**
- 4 **Convention Collective du Ferroviaire**
- 5 **Actualité générale**
- 6 **Actualité Zone ATL**
- 7 **Actualité Zone NEN**
- 8 **Actualité Zone SE**
- 9 **Actualité Zone IDF**
- 10 **UNAC-FO**
- 11 **UNCMT-FO**
- 12 **Restauration Ferroviaire**
- 13 **Retraités**
- 14 **Echos Confédéraux**
- 15 **Rejoignez-nous**

*Retrouvez
votre équipe fédérale confinée au
travers de médias dématérialisés !*



LE RAIL SYNDICALISTE

www.fo-cheminots.com
Rédaction / Administration
7, passage Tenaille 75014 Paris
C.P.P.A.P. 1119 S 07394
Tél. : 01 40 52 86 04
Mail : federation@fo-cheminots.fr
Directeur de la publication : Philippe Herbeck
Publicité Faits et Objectifs des Cheminots :
7, passage Tenaille 75014 Paris
Tél. : 01 40 52 86 04
Maquette : Joël Van Speybroeck
Tél. : 06 07 96 40 65
Impression : Vincent Imprimeries

 PEFC 10-31-1087 / Certifié PEFC / pefc-france.org



Ne pas confiner les revendications !

Les soi-disant « tout-puissants » sont rappelés à des vérités par un virus dénommé COVID-19. Ce virus n'a pas de frontière, il inquiète, il infecte gravement ou pas et parfois il tue. En lien avec tous ces morts, la fédération FO Cheminots présente ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles et proches concernés.

Cette crise sanitaire malheureuse éveille toute la société et elle met en lumière toute l'inefficacité des politiques d'austérités gouvernementales ou patronales pourtant tant plébiscitées par ces derniers comme nécessaires. Ces politiques qui ont toutes amené au même mal : celui de la fragilisation du système de santé tant matériel qu'humain !

Mais ces mêmes politiques d'austérités, hors situation COVID-19, condamnent aussi la protection sociale dans son ensemble tout comme le droit du travail. Bon nombre de ces dirigeants avides de mondialisation, de libéralisation, de pouvoir, prétextent vouloir répondre aux contraintes économiques qu'ils ont parfois eux-mêmes créés et nous servent au quotidien un vocabulaire bien rodé (de contraintes, d'adaptabilité aux marchés, de la mise en concurrence, de la réduction des coûts, de l'optimisation de l'outil de production), justifiant alors leurs choix : moins d'infrastructures, moins de matériel, moins d'entretien, moins d'emploi, moins de reconnaissance salariale, moins de réglementation du travail, du moins et encore du moins ...

Aucun secteur n'est épargné !

L'État devenant même le meilleur élève de ces méthodes à l'égard de ses agents de la fonction publique et de ses entreprises à vocation essentielle de services publics.

Singularité de la situation sanitaire, sans eux aujourd'hui presque rien ne fonctionnerait dans le pays !

Alors à FO rester simple spectateur ou simple commentateur de la situation serait une erreur ! A FO Cheminots, nous œuvrons au plus près du terrain pour défendre et protéger les droits des cheminots. Nous mettons les différentes directions face à leurs responsabilités d'employeur par des contacts réguliers. Aux cheminots nous leur disons : « **pas de mesure barrière, alors droit de retrait !** », car l'employeur a l'obligation

de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de ses personnels !

C'est pourquoi dans la période nous devons tous rester syndicalement mobilisés. C'est pourquoi nous insistons sur : « **Ne pas confiner les revendications !** ».

Il ne faut pas nous taire, les attaques sont multiples dans l'entreprise : la privatisation en cours de la SNCF avec notamment son passage en plusieurs sociétés anonymes depuis le 1er janvier cette année, à cette même date l'arrêt de l'embauche au cadre permanent, les ouvertures à la concurrence dans le service voyageur qui vont s'engager et s'intensifier, les premiers transferts de personnels à statut ou contractuels vers de nouveaux opérateurs ferroviaires, les incessantes réorganisations, les arrivées probables par l'accord de branche de la polyvalence et de la poly-compétence, et tout cela sous fond d'instances représentatives du personnel CSE qui éloignent les élus des cheminots qui les ont élus, ...

Puis, volontairement cité en dernier, car certains aimeraient qu'on l'oublie ou bien qu'on passe à autre chose, l'attaque interprofessionnelle sur nos retraites.

Alors pour FO Cheminots, pas de trêve pour les revendications :

- **Stop à la casse du service public ferroviaire !**
- **Stop aux réorganisations destructrices d'emplois cheminots !**
- **Oui au développement du service public ferroviaire dans une SNCF une et indivisible !**
- **Oui au retour d'instances de représentation du personnel au plus près des cheminots !**

Et dès que la situation le permettra, nous réorganiserons tous ensemble la grève « public/privé » pour gagner et nous dirons encore plus fort :

**RETRAIT DE LA RETRAITE
UNIVERSELLE PAR POINTS !**

**MAINTIEN ET AMÉLIORATION
DES 42 RÉGIMES EXISTANTS !**

*Philippe HERBECK
Secrétaire Général*



Convention Collective Nationale : une première dans l'Histoire !

Pour la première fois la CGT a rejoint FO et Sud dans la dénonciation d'un volet de la CCN, l'annulant de fait car ces trois Organisations Syndicales qui représentent plus de 50% de l'électorat nécessaire pour faire valoir un droit d'opposition.

Classification/rémunération : un accord de dumping social.



Notre fédération, suivie par la CGT et SUD Rail, a fait valoir son droit d'opposition à l'accord classification/rémunération signé par le patronat, la CFTD et l'UNSA. L'opposition étant majoritaire, cet accord est caduc.

Les signataires ont communiqué sur les soi-disant conséquences de cette opposition. Et comme d'habitude, ils essaient de faire prendre les vessies pour des lanternes. Qu'en est-il en réalité ?

Quelles conséquences pour les cheminots ?



Aujourd'hui, aucune. Il n'y a aucun changement pour les cheminots, les règles en vigueur en termes de classification et de rémunération perdurent. Par ailleurs, cette opposition permet en l'état d'éviter une dégradation de la situation des contractuels SNCF, puisque cette dernière espérait s'appuyer sur la Convention Collective pour imposer un « nouveau cadre contractuel ». Elle ne peut donc le faire pour l'instant.

Cet accord protégeait-il de la concurrence ?



En aucune manière. Les entreprises ferroviaires actuellement en exercice ont déjà des accords

d'entreprise plus favorables pour les salariés que les dispositions de cet accord. D'ailleurs, les rémunérations annuelles garanties dans l'accord sont à peine au niveau du Code du Travail. A titre d'exemple, 19 450 euros bruts par an pour l'équivalent d'un B.1.5 à l'embauche, somme qui comprend traitement, indemnité de résidence, prime de travail, de vacances, de fin d'année et gratification annuelle d'exploitation, plus quelques éléments variables de soldes selon les métiers, soit difficilement le SMIC.

Cet accord apportait-il du mieux par rapport à l'existant ?

**C'ÉTAIT
MIEUX
AVANT**

Aucunement. Toutes les dispositions sont inférieures à ce qui se pratique aujourd'hui, et de loin, tant pour les cheminots à Statut que pour les cheminots contractuels.

Exemple de l'ancienneté : les majorations salariales prévues dans l'accord étaient de 1,8% tous les 3 ans plafonnées à 14,4% pour les collègues exécution et maîtrise, 0,9% tous les 3 ans pour les cadres plafonnées à 7,2%. En comparaison la majoration de salaire pour ancienneté s'élève pour les cheminots à Statut à 23,6% sur la carrière. Pour les contractuels de l'annexe A1 cette majoration est de 3,3% par période de 3 ans plafonnée à 36,3%, pour l'annexe C c'est 1,5% par période de 3 ans plafonnée à 33%.

Exemple du déroulement de carrière : alors que les règles actuelles types des déroulements de carrière à la SNCF permettent une majoration de 35%, celles prévues à l'accord plafonnent la majoration à 12%.

Contrairement à ce qu'affirment les signataires, on voit clairement que cet accord permet, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, à toutes les entreprises de la branche de pratiquer le dumping social en tirant à la baisse les rémunérations pour remporter les marchés.

Qu'en est-il de la partie classification ?



Nous assistons par cet accord à une tentative de généralisation de la polyvalence. Alors que le référencement des métiers fourni par le patronat lui-même établit une liste de plus de 500 métiers actuellement dans la branche, l'accord établit une liste de 141 emplois-type en étant généreux, 105 en réalité puisque 6 d'entre eux sont répétés 7 fois dans la classification. Les définitions de ces emplois-type sont déjà suffisamment large pour permettre une polyvalence très large. Mais cet accord permettait d'aller encore bien plus loin sur le sujet : on trouve au titre III de l'accord un article 16 qui stipule notamment que « compte tenu (...) de la liberté des entreprises à créer les emplois nécessaires à leurs activités, pouvant recouvrir plusieurs emplois-types, (...) les parties signataires incitent les entreprises de la branche à mettre en place les dispositions permettant cette polyvalence... »

En clair, en termes de polyvalence tout ou presque est permis et même encouragé ! Qui pourra croire qu'une majoration de 50 cts de l'heure de nuit, seule avancée du texte, peut compenser la disparition du dictionnaire des filières, la polyvalence généralisée, les niveaux de salaire les plus bas possibles, un déroulement de carrière divisé par trois et une majoration d'ancienneté divisée par deux en moyenne ?



Quelles suites à cette opposition ?

Les organisations syndicales non-signataires, dont FO, demandent la réouverture des négociations sur ce volet, sur d'autres bases, avec la volonté de rechercher un accord majoritaire. L'organisation patronale est pour le moment dans des discussions internes pour trouver une position commune aux entreprises qui la composent.

FO-CGT-SUD demandent également au gouvernement de ne pas prendre d'ordonnance sur le sujet : un courrier commun a été envoyé en ce sens au secrétaire d'Etat aux transports.

Les militants FO cheminots et des militants RATP

veulent bousculer les journées « saute-mouton » !



Suite à l'appel du syndicat majoritaire à la RATP, et à la demande de nombreux camarades, la Fédération FO des Cheminots décidait de rejoindre une manifestation et une journée de grève le 17 février. L'objectif était de revendiquer que le mouvement aille au-delà des journées interprofessionnelles qui commençaient à s'espacer dans le temps.

Simultanément, une réunion publique FO se tenait à la Bourse du travail, soutenue par l'Union Départementale 75 et ayant pour objectif de remobiliser l'interprofessionnel et de poser la question de la généralisation de la grève reconductible.

Différents intervenants ont décrit la situation et exprimé leurs attentes : bien évidemment des cheminots, mais également d'autres

professions et même un invité de la RATP d'une autre Organisation Syndicale.

Au total, ce sont une cinquantaine de cheminots FO de toute la France (et malgré deux mois et demi de grève effectués) qui étaient présents aux côtés des agents RATP dans une manifestation devant le siège de la RATP avec de nombreuses prises de paroles des deux entreprises.

Au même moment, une quarantaine de cheminots FO étaient présents à la Bourse du travail pour observer l'évolution de la mobilisation interprofessionnelle et s'exprimer auprès des camarades des autres corporations.

Le secrétaire général de la Confédération FO soutient les cheminots.



Le 30 décembre 2019, Yves Veyrier Secrétaire Général de Force Ouvrière est venu participer à l'AG des cheminots de Persan-Beaumont. En effet, en pleine grève dure et exemplaire des cheminots et des agents RATP, notre responsable Confédéral voulait apporter physiquement son soutien aux cheminots en lutte.

Devant une assemblée interservices SNCF, interpro (FO et CGT) et Gilets Jaunes, Vincent Malendra Conducteur FO a introduit l'Assemblée Générale puis a donné la parole à Yves qui a expliqué les positions confédérales FO sur la contre-réforme des retraites, et a réaffirmé sa profonde opposition au projet gouvernemental. Il a terminé en soulignant la fierté qu'il avait d'être auprès des cheminots au cœur de la lutte.

Différents intervenants ont pris la parole (enseignants, retraités, GJ...) puis la poursuite de la grève a été soumise au vote des cheminots présents qui l'ont reconduite à l'unanimité.

Plusieurs médias, dont certains nationaux, étaient sur place pour couvrir l'évènement.





Réunion annuelle des retraités cheminots de Nantes : AG commune avec les actifs cette année.

Vendredi 7 février 2020, les retraités cheminots FO de Nantes se sont réunis avec les actifs au cours de l'AG du syndicat, en gare de Nantes. Les cartes 2020 ont été remises aux participants.

Jean Jacques Leblay représentait l'Union départementale des retraités FO 44 et Louis-Patrice Vincinaux la Fédération FO des Cheminots.



Après avoir souhaité la bienvenue aux camarades retraités de Rennes, du syndicat d'Angers ainsi qu'à Jean Marc Tidda secrétaire régional de Monparnasse, Gérard Le Mauff a introduit la réunion par le rappel des décès survenus l'an passés, Thierry Letellier, Marcel Tasta et

Louis Bellanger. Il a présenté un nouveau venu sur la région, Patrick Catrix qui fut longtemps secrétaire régional de Paris St Lazare.

Gérard a poursuivi la réunion en présentant le projet de loi sur les retraites visant à une étatisation et un abandon des acquis sociaux en la matière. Il a cité comme exemple significatif la diminution du minimum de retraites des cheminots qui passerait de 1226 € à 1000 € (puis 1036 € en 2025). Il a aussi informé des menaces pesant sur la Caisse de retraite et de prévoyance SNCF avec la recommandation d'un audit gouvernemental de faire payer les actifs et retraités cheminots pour conserver leurs prestations maladie spécifiques.

Jean Jacques Leblay a détaillé la gravité de la « réforme » envisagée et souligné la mobilisation exceptionnelle en cours depuis le 5 décembre 2019 visant à faire retirer ce projet de loi, à conserver les régimes existants et le mode de calcul actuel. Il a expliqué en quoi le gouvernement de Mr Macron était fortement isolé (mobilisation au-delà des salariés comme les avocats, position du Conseil d'Etat, etc ...).

Louis Patrice Vincinaux a donné toutes les informations sur l'activité fédérale dans cette période et la nouvelle situation intervenue dans l'entreprise depuis le 1er janvier.

Le secrétaire du syndicat **Eric Théotec** a donné son appréciation de la situation et fait le point sur le fonctionnement du syndicat. Le nouveau conseil syndical a ensuite été élu à l'unanimité.

Les discussions se sont poursuivies autour du verre de l'amitié et un repas en commun au restaurant du CER pour ceux qui le souhaitaient.

Surprise en Midi Pyrénées

Le 3 mars dernier, l'union Régionale Midi Pyrénées tenait son bureau régional avec une présence importante des militant(e)s locaux et du secrétaire fédéral de zone Atlantique Louis-Patrice Vincinaux. Après un ordre du jour important et des échanges nombreux menés par



Anthony Colas, secrétaire général de l'UR, une surprise attendait notre camarade Henri Benjamoile lors du moment convivial : un cadeau collectif lui a été remis par l'ensemble du bureau en remerciement de son engagement et de son investissement. Merci à toi Henri !

Heure d'Information Syndicale (HIS) historique à St Pierre des Corps

Dans le cadre du mouvement de grève contre la réforme des retraites, les 4 Organisations Syndicales FO-CGT-SUD et UNSA de la région Centre Val de Loire ont déclenché le 7 janvier dernier une HIS commune au technicentre industriel de Saint-Pierre des Corps. Après les prises de paroles, les agents ont pu s'exprimer afin de donner leur



ressenti. Cette initiative unitaire a été applaudie par les nombreux participants qui ont souligné l'importance de l'unité syndicale lors de telles mobilisations.

Pour mémoire, une première HIS commune avait eu lieu au même endroit en 2018, dans le cadre de la grève contre la loi du Nouveau Pacte Ferroviaire.

Tous contre la Réforme des Retraites à Tours.

Le 05/12/2019 est une grande date pour nous. Elle marque le début du conflit contre cette réforme des retraites et, pour la première fois, elle marquera aussi l'esprit des cheminots de Tours/St Pierre des Corps.

Après un début plutôt éparpillé, chaque organisation syndicale a fait le



même constat. **Pour construire un mouvement fort, seul à même de créer un vrai rapport de force, seule l'unité syndicale compte et sera capable de renforcer ce mouvement.**

Un noyau dur s'est formé entre nous, toutes « OS » confondues, et nous avons mis nos forces en commun.

Intersyndicales et commissions diverses (caisse de grève, repas, organisation) ont été créées et nous avons ensuite été rejoints par l'éducation, les retraités, la santé, et les étudiants.

L'unité syndicale et interprofessionnelle était née, grâce à un groupe d'individus réfractaires qui ont compris que le seul combat à mener était contre ce gouvernement « sourd » à notre volonté de défendre nos acquis et tous les régimes de retraite.

Elle existe toujours, perdurera et restera le pilier de cette lutte historique !!!



Mercato en Alsace : le cadeau empoisonné !

Certains en ont rêvé, après des années de fantasmes. Le transfert de la gare basse de Strasbourg vers le Technicentre Alsace, devenu depuis le Technicentre Grand Est (TCGE) est arrivé.



Mais dans quelles conditions !

Sur le papier, lors de la présentation au CSE tout devait bien se passer (27 agents transférés vers le Technicentre Grand Est). Mais aujourd'hui, au len-

demain du transfert, le bilan est bien loin de cette situation. Entre les postes vacants, une réserve sous dimensionnée, un agent sur le départ ou intransférable car pas libérable par l'entité cédante, nous sommes plus proches d'un bilan à 21 agents transférés pour une charge de travail à 27 agents bien-sûr.

Cette situation nous avait conduits à déposer une audience, puis une DCI pour mettre en lumière les conséquences de l'amateurisme dont l'établissement cédant avait fait preuve dans ce dossier. Ces derniers avaient près de 2 ans pour préparer ce transfert, mais comme bien souvent depuis un certain temps, nos dirigeants ont fait cela à la va vite. Il a fallu déposer cette DCI pour qu'il soit enfin connu, entre autres, le nom du futur DPX, des agents transférés et la nomination d'un agent sur un roulement qualif D vacant !

DCI qui a été suivie d'un préavis de grève couvrant le jour du transfert, et préavis suivi par 100 %

des agents concernés par le transfert !

Il est bien dommage d'en arriver à de tels extrêmes pour faire prendre conscience à l'entreprise le goût amer d'inachevé laissé aux agents.

D'autant plus que l'arrivée de ces nouveaux agents se traduit déjà par des refus de congés pour février, congés pourtant en reliquat de 2019.

Pas besoin de vous dire que la situation est très tendue sur ce chantier et que la moindre étincelle va avoir des conséquences dans les jours et les semaines à venir.



La maraude des Cheminots



Depuis plusieurs samedis maintenant, sur le parvis de la gare de Rouen Rive Droite, un petit attroupement de Cheminots en grève vient en aide aux plus démunis ; offrant un repas chaud et un moment de partage à ceux que les premiers de cordée ignorent.

Sur une idée proposée lors d'une Assemblée Générale par une militante **FO**, un mouvement de solidarité s'est organisé et amélioré chaque samedi.



C'est ainsi qu'après des débuts hésitants, les Cheminots en grève ont pu proposer un repas chaud (couscous, chili, ...) aux personnes sans domicile fixe du quartier de la gare.

Toujours en lutte contre un gouvernement qui n'a jamais été tenté par la générosité, les Che-

minots de Rouen et Sotteville en grève depuis deux mois, avec ce simple geste de solidarité, n'ont pour toute récompense que la satisfaction d'un moment d'humanité partagé.

Nicolas Fortier

Agence Groupe Strasbourg : seule au monde !

Fin mars 2019 nous apprenions que la seule agence groupe de France qui subsisterait serait celle de Strasbourg.



Une énième réorganisation, nous direz-vous !

Nous passons donc de 258 postes au niveau national à 90.

Une montée en puissance de l'agence locale alsacienne a donc été nécessaire et ce sont donc 57 emplois qui devront être créés localement pour arriver aux 90 annoncés pour juillet 2020.

Mais aujourd'hui, la réalité est toute autre ! Alors que la plupart des agences sont fermées ou tournent au ralenti, nous avons embauché

ou reclassé(s) des agents pour arriver péniblement à 74 agents (dont 17 intérimaires).

Le 24 janvier dernier, la nouvelle agence a été inaugurée en grande pompe avec le gratin de l'AXE et de Voyage. De beaux discours, des Dirigeants qui se congratulent et se félicitent, qui se gaussent de la beauté de la nouvelle agence (moquette et mobilier rutilants...), du nombre important des recrutements...

Mais pas un mot sur le drame sociétal de tous les autres collègues des autres centres fermés. Pas un mot sur le sous-dimensionnement de l'agence ; que ce soit en terme de place car il n'y a pas assez d'espace pour accueillir les 90 agents, ou que ce soit en terme de manque de personnel pour absorber la charge de travail.

Pas un mot non plus sur les conditions de travail des agents avec la montée en charge du travail qui engendre stress et mal être grandissants.

Le burnout n'est pas loin.

A regarder le tableau de suivi en temps réel de l'activité, il est aisé de constater que les collègues ne peuvent faire face aux trop nombreuses sollicitations téléphoniques. Et il est tout aussi aisé de constater qu'énormément de ces clients abandonnent car l'attente est trop longue avant qu'un conseiller puisse décrocher !

Cette situation nous a amené à déposer, en date du 12 février, une DCI qui sera certainement suivie d'un préavis de grève...



Quand Chambéry est dans la bataille !

Dès le 5 décembre, à 6 heures du matin nous étions une quinzaine de camarades au piquet de grève du Technicentre de Chambéry. Le feu de bois n'était pas pour nous réchauffer le cœur mais pour dire NON au



projet de réforme de retraite par points. Ce jour-là presque tous les cheminots du site étaient en grève reconductible.

Lors de l'AG de 10h nous étions 200 grévistes à reconduire la grève à l'unanimité. Les revendications étaient claires pour FO et les 3 autres Organisations Syndicales. Entre les piquets de grève, les AG, les manifs, retraites aux flambeaux les journées étaient bien remplies. Dès les vacances de Noël nous avons eu le soutien lors des AG des professeurs FO en grève. Cela nous a fait un bien énorme au moral. Après les vacances, une légère baisse de participants dans les AG, pour autant la détermination contre cette contre-réforme n'a jamais faibli.

Nous sommes plusieurs à avoir effectué plus de 50 jours de grève et pour nous, le dernier appel pour le 31 mars n'a pas été compris. Comme au premier jour, nous ne voulons rien lâcher. Nous souhaitons que tous les salariés de France se mettent en grève, nous devons gagner !

A Toulon, on joue le Collectif

Dès le 05 décembre, les cheminots toulonnais rejetaient massivement la réforme des retraites.

Les AG de cheminots ont vite été rejointes par d'autres. Très vite, on est passé à la vitesse supérieure avec les mandatés des AG inter-pro. La démocratie dans les AG cheminotes de Toulon prenait tout son sens.

Notre puissance : LE COLLECTIF, cheminots et inter-pro ensemble en guerre contre la réforme des retraites !

Le comité de grève devenait une évidence, et c'est à ce moment que naquit ACTION LUTTES 83.

Notre volonté à ne rien lâcher, à tenir les piquets de grève et à œuvrer pour la victoire, a forgé notre réputation localement. Notre détermination faisait que nous étions 200 quotidiennement dans l'action. Nous avons aussi élaboré une caisse de grève pour soutenir les grévistes qui a récolté environ 40.000 €.

On est aussi allé soutenir le 17 février l'appel « LUNDI NOIR » RATP/Cheminots à Paris.

Les événements liés au COVID-19 ont mis un coup de frein brutal. Un temps de réadaptation sera nécessaire pour trouver les nouveaux repères, mais les échanges et les discussions demeurent actifs.

Nous partageons le sentiment que la frustration liée au confinement sera propice aux rassemblements et à une reprise de la lutte. J'espère que cette « guerre » contre le COVID-19 favorisera la déroute de Macron, liquidateur du service public, des retraites et de la SÉCU. J'espère également que cette fois-ci, les salariés français seront nombreux à



ouvrir les yeux sur les objectifs de Macron, et qu'ils n'hésiteront plus à nous rejoindre dans la bataille pour préserver les conquêtes du conseil national de la résistance de 36/45 !

*Christine BOURASSIN
SG FO des Cheminots var Cote d'Azur.*

Déterminés, plus que jamais !

Les cheminots PACA ont, une fois de plus démontré leur volonté de défendre leurs acquis sociaux.

Début décembre 2019, les agents de tous collègues ont adhéré à cette lutte contre le projet de retraites, prouvant ainsi qu'ils avaient bien compris les dangers et les enjeux de cette énième réforme.

La forte mobilisation des travailleurs du rail, Agents SNCF ou RATP, relayée en permanence par les médias, a pu donner l'impression aux autres salariés des secteurs privés et publics que le gouvernement allait plier

face à l'immense gêne occasionnée dans les transports au niveau national, et particulièrement sur PARIS.

L'appel de l'ensemble des confédérations syndicales, y compris celui d'Yves VERRIER, Secrétaire Général FO, aurait dû permettre une convergence des luttes.

Les UD ont également œuvré de concert pour rassembler les manifestants dans des actions fortes et massives.

Certains secteurs, surtout les enseignants et les hospitaliers, mais également les avocats, les agents des Caisses de Retraites, Municipaux, Dockers, etc. étaient présents dans toutes les grèves ou manifestations.

D'autres sont restés étrangement en marge de la bataille.

Cependant, à ce jour encore, aucun salarié ne peut se résigner et ne peut accepter cette énorme régression sociale !

Nul doute que les cheminots pourraient adhérer à une nouvelle période de lutte si les secteurs privé et Public démontraient une capacité à se mobiliser dans l'unité la plus large.

L'avenir prouvera certainement que les dangers de l'actualité sanitaire liés au COVID-19 ne seront qu'une simple parenthèse et que les débats sont loin d'être terminés.

Le manque de professionnalisme, auquel s'ajoute le nombre incroyable d'erreurs (provocations, répressions, violences,...) dont a fait preuve la classe politique en place devrait susciter un nouvel élan de rejet de la part du monde salarial.

Les Cheminots FO de PACA soulignent et saluent également l'investissement total de leur fédération tout au long de ces mois de conflit.

Une chose est certaine : les salarié(e)s, soutenus par Force Ouvrière, n'ont pas encore dit leur dernier mot !





Sabrina

PC Suge
Syndicat des Directions Transverses

Comment se passe la gestion de l'épidémie Cov-19 dans ton service ?

Je dois avouer que pour une fois, la « crise » a été plutôt bien gérée dans mon service. Les dirigeants étaient très présents dès les premiers jours afin de nous informer, soit en direct soit par mail. Un groupe

WhatsApp a même été créé pour ceux souhaitant avoir des informations en direct même à domicile. Des listes de volontaires ont été établies et les contraintes de chacun ont été prises en compte. Ne pouvant faire de télétravail, les effectifs présents ont été diminués avec des mises à disposition à domicile.

Dans le contexte actuel comment vois-tu la suite du mouvement contre la « réforme » des retraites, et pour défendre nos acquis en général ?

Je reste optimiste en me disant que les gens auront réalisé le manque de compétences et de gestion de notre gouvernement lors de cette crise et qu'une fois qu'ils en auront le droit, tout le monde se retrouvera dans la rue pour soutenir leurs services publics et dire non à toutes ces réformes qui le tuent.



Thomas

Conducteur Persan-Beaumont.
Syndicat de l'Oise.

Comment se passe la gestion de l'épidémie Cov-19 dans ton service ?

La communication avec les collègues est devenue plus que nécessaire au regard de tous les bouleversements qu'ont engendrés l'épidémie. Tout le monde se pose des questions par rapport à l'évolution de la maladie bien sûr, mais les

interrogations vont aussi vers la rémunération en cas d'absence, le plan de transport... la communication avec la hiérarchie ainsi qu'avec les structures de FO Cheminots est primordiale sur bien des aspects et permet de répondre au mieux aux attentes de tous les collègues.

Dans le contexte actuel comment vois-tu la suite du mouvement contre la « réforme » des retraites et pour la défense de nos acquis en général ?

Dans le contexte actuel il est difficile d'y voir grand-chose... D'un côté les manifestations sont interdites et les militants doivent gérer aux mieux la crise sanitaire actuelle. D'un autre, les choix politiques de notre gouvernement montrent bel et bien au peuple que la population n'est pas la priorité !

Je pense que si les gens se souviennent des actes et des paroles de nos dirigeants après l'épidémie, nous arriverons à faire repartir le mouvement contre la réforme des retraites. Concernant nos acquis sociaux, nous pourrions facilement les défendre : nous avons su nous mettre au service de la population tout en défendant au mieux leurs intérêts, une belle preuve que les régimes spéciaux ont toutes leurs raisons d'être.



Yannick

Équipement Voie Paris Saint Lazare
Syndicat de Cergy Banlieue Ouest

Comment se passe la gestion de l'épidémie Cov-19 dans ton service ?

Plutôt bien. Des roulements sont organisés pour ceux qui travaillent, alternant des mises à disposition au domicile et des journées travaillées. Nous ne sommes pas au contact du public. Nous avons des infos. Des masques pour se protéger auraient

été un plus, c'est dommage de constater que les stocks ne sont pas suffisants dans l'entreprise et dans le pays.

Dans le contexte actuel comment vois-tu la suite du mouvement contre la « réforme » des retraites, et pour défendre nos acquis en général ?

Très pessimiste sur une reprise du mouvement, surtout que je suis déçu par l'implication de l'interprofessionnel sur décembre/janvier. Pourtant la crise du coronavirus démontre que les services publics sont essentiels. Les hôpitaux ont été affaiblis et on s'aperçoit des conséquences en ce moment. L'état trouve des milliards pour aider les entreprises et la Finance alors qu'ils disaient tous qu'il n'y avait pas d'argent pour les hôpitaux, le Chemin de Fer ou encore les retraites. Tout peut arriver, y compris une insurrection. Le gouvernement est détesté et encore plus discrédité dans sa gestion de l'épidémie.



Florian

Contrôleur Transilien Austerlitz
Syndicat de Montparnasse.

Comment se passe la gestion de l'épidémie Cov-19 dans ton service ?

Néant au niveau communication. Nous avons été invités à rester chez nous et depuis aucune nouvelle. Ni sur les modalités de travail et protections si nous étions sollicités, ni sur la rémunération à laquelle nous pouvions prétendre en « confinement ».

Les seules infos que j'ai viennent des réseaux sociaux mis en place par mon OS, ou des autres délégués syndicaux de mon périmètre.

Dans le contexte actuel comment vois-tu la suite du mouvement contre la « réforme » des retraites, et pour défendre nos acquis en général ?

Je suis plutôt pessimiste sur une reprise de la mobilisation sur ce sujet venant des cheminots. Les GCB (Groupe Contrôle Banlieue) dont je fais partie n'étaient pas les plus fortement mobilisés pendant la grève, et là avec le confinement ils perdent de nombreuses primes, donc du pouvoir d'achat. Néanmoins un ras-le-bol de ce gouvernement est certain, accentué par une mauvaise gestion de la crise. Les mesures sont mal prises, et il y a un manque de moyens flagrant. La société est une marmite prête à exploser. Les services publics sont détruits et on s'aperçoit qu'on en a besoin dans ce genre de situation. De plus le passage en SA va dégrader les choses à la SNCF. Alors impossible de savoir, peut-être que les cheminots vont se révolter à nouveau. Cela dépendra surtout de l'interpro.

La SNCF Condamnée, une fois de plus !



FO remporte une nouvelle fois son combat sur l'IMC !

Dans cette période de grève difficile, une victoire « oh combien symbolique » qui remet du baume au cœur !

Rappel des faits

Depuis 2016, la SNCF interprétait la réglementation concernant le paiement de l'indemnité de modification de commande (IMC).

L'entreprise avait alors décidé, de façon unilatérale, de payer l'IMC seulement en cas de modification de l'heure de prise ou de fin de service uniquement.

Alors que le syndicat FO et ses délégués ont multiplié les actions et les sollicitations, un arrêt de la cour de cassation imposa à la SNCF le paiement de l'IMC pour toute modification sur la journée de service.

Fidèle à son dogmatisme, la SNCF s'était acquittée de 160 € à l'ensemble des roulants comme compensation des trois dernières années :

→ 160 € pour 3 ans équivalent à 5 modifications par an seulement !

Pour FO, la SNCF se moquait une nouvelle fois de ses agents de conduite !!

C'est pour cela que l'ensemble des ADC et des OS de l'ET PACA ont été invités par FO à se joindre à une procédure prud'homale.

Mais aucune OS n'a répondu favorablement, et c'est donc seul avec les agents qui se sont manifestés, que le syndicat FO est allé en justice et ceci jusqu'au bout de la procédure !!

C'est finalement plus d'une quarantaine d'agents de l'ET PACA, de diverses appartenances syndicales ou non, qui ont choisi de faire une nouvelle fois confiance aux délégués FO :

- Pour monter leur dossier
- Pour négocier un tarif très préférentiel concernant les tarifs d'avocat,
- Et pour les accompagner dans toutes les démarches

La procédure :

Comme à son habitude, FO a monté l'ensemble des dossiers avec le plus grand sérieux et sans regarder l'appartenance syndicale des agents volontaires.

Pour FO, chaque cheminot a droit à une défense sans aucune discrimination et ne doit subir aucune pression de syndicalisation pour que l'on s'occupe d'eux.

Après plus d'un 1 an et demi d'attente judiciaire, le mardi 04 septembre 2018, le bureau de jugement rendait son verdict et condamnait la SNCF :

- à payer l'ensemble des IMC pour toutes les journées sur les trois dernières années à chaque agent, sommes allant jusqu'à plus de 2500€;
- à payer 500€ de dommages et intérêts à chaque agent ;
- à payer l'article 700 correspondant aux frais de procédure.

Dans sa position dogmatique, la Direction a souhaité faire appel de la décision pour annuler la décision !!

Le 17 janvier 2020, la décision en appel est tombée :

FO n'a pas failli à sa tâche, la justice confirme le jugement !!

Moralité

Ne soyez jamais défaitistes !!

Nos dirigeants, sous couvert de leur position dans la hiérarchie ou sous couvert de leurs pôles juridique ou RH, estiment que leur parole est la seule et unique vérité...

FO démontre que seule la réglementation et rien que la réglementation régit la vie en entreprise.

FO a une nouvelle fois montré son sérieux, son implication et sa détermination.

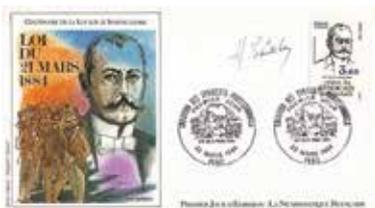
Soyez encore plus fort, en rejoignant FO



C'est donc un chèque d'environ 100 000 € que le syndicat FO aura fait déboursé à la Direction de l'ET PACA pour dédommager les agents inscrits dans la procédure !

Cheminots FO La représentation du Personnel dans l'encadrement
Maitrisés & Cadres

Ce n'est que le 21 mars 1884 (loi Waldeck-Rousseau, du nom du ministre de l'Intérieur républicain Pierre Waldeck-Rousseau qui la fit voter) que les syndicats sont autorisés dans les entreprises. L'équivalent des CHSCT, les délégués sécurité dans les mines ne seront légitimés que le 8 juillet 1890 par une loi votée en réponse à de nombreux accidents.



Le 17 janvier 1917 apparaissent au sein des entreprises travaillant pour la défense nationale, les premiers délégués du personnel élus. Ces délégués « d'usine » permettent à l'état de désamorcer certains conflits qui, dans une période de guerre, auraient pu avoir des incidences sur les activités stratégiques.

Il faudra attendre le 8 juin 1936 et les accords de Matignon, pour qu'une loi institue dans les entreprises de plus de 10 salariés, des délégués du personnel représentant véritablement le personnel.



Ils disparaîtront le 04 octobre 1941 au profit de « comités sociaux » institués par le gouvernement de Vichy et dont la principale activité sera le ravitaillement (cantine, jardins ouvriers, etc...).



Une des missions de ces comités qui était la gestion des « œuvres sociales » sera reprise le 16 mai 1946 lors de la création des comités d'entreprises pour les établissements de plus de 50 salariés. Les premiers

comités d'hygiène et de sécurité apparaîtront le 1^{er} août 1947.

L'aggravement des conditions de travail dans les usines et le mécontentement grandissant poussent l'état à vouloir mieux intégrer les syndicats dans la vie de l'entreprise. Les délégués syndicaux, les sections syndicales et les négociations salariales annuelles obligatoires font leur apparition durant l'année 1970.

Déjà à cette époque, Force Ouvrière alertait les autres fédérations sur le risque de prééminence des accords d'entreprises sur les accords de branche. C'est à cette époque que l'on parle déjà « d'inversion des normes ».

En 2008, les reculs sociaux deviennent acceptables sous réserve de la validation des accords par les organisations syndicales représentatives. La SNCF avec l'aide d'organisations syndicales « réformatrices » commence à cette époque à placer ses pièces sur l'échiquier de la régression sociale.



En 2016, une succession de lois va instaurer la délégation unique. Cela ne va pas se faire en un jour mais par petits reculs. Force Ouvrière, voyant le danger, a appelé l'ensemble des salariés à s'opposer à ce virage social par des appels à la grève et par des journées d'actions.

Les ordonnances Macron mettront fin à une démocratie sociale centenaire et construite dans la peine et le sang.

La syndicalisation des cadres a connu plusieurs périodes. Jusqu'en 1914, seules existaient des amicales de techniciens. De 1918 à 1936, les organisations de techniciens et d'intellectuels se concurrencent en marge du mouvement ouvrier. La confédération des travailleurs Intellectuels fondée en 1920 et la confédération internationale des travailleurs Intellectuels fondée en 1923 acquièrent une certaine audience dont la reconnaissance légale du titre d'ingénieur en 1934.

En 1948 est créée la Fédération Nationale des Ingénieurs et Cadres Force Ouvrière qui se consolide en 1953 et qui se transforme en Union des Cadres et Ingénieurs (UCI).

Au sein de la Fédération FO des Cheminots, l'action de l'UCI est en partie déclinée à destination des Cadres, maitrisés et Techniciens au sein d'une Union Nationale (UNCMT). Une des missions de l'UNCMT est la défense des intérêts particuliers des cadres, maitrisés et Techniciens, qui se situent du « même côté du contrat de travail que les autres salariés ».

Une autre de ses missions et non pas la moindre, c'est de faire prendre pleinement en considération auprès de nos collègues, de la diversité du salariat pour tenir compte de la spécificité de l'encadrement. C'est essentiel pour assurer le développement de notre organisation.

Il est essentiel que l'ensemble des cheminots, et en particulier nos adhérents, comprennent que l'encadrement est confronté, comme l'ensemble des salariés, aux problématiques d'emplois, de salaire, d'égalité professionnelle, de formation professionnelle, de conditions de travail et de risques psycho-sociaux. Les cadres sont plus que jamais attentifs aux réponses syndicales.

La traduction de leurs préoccupations et de leurs difficultés professionnelles en revendications concrètes s'impose. Elle doit s'appuyer sur une analyse de leurs conditions d'emploi et de travail pour favoriser leur engagement syndical. L'adhésion des cadres nécessite une approche spécifique.

Le renforcement de notre présence dans l'encadrement passe par un travail continu de diffusion d'informations, notamment celles de l'UNCMT – FO et de l'UCI. L'intérêt de la syndicalisation des cadres ne doit pas se limiter à la seule logique électoraliste ponctuelle. Le travail de terrain doit être une priorité dans les années à venir.

Afin d'être à la hauteur des enjeux futurs, Le bureau de l'UNCMT – FO développe une critique constructive face aux nouvelles formes d'organisation du travail et de relation à l'emploi. Ce travail est un travail collaboratif qui tient compte de la spécificité de l'encadrement et de son implantation.

Nota : Le taux de syndicalisation en France est de 11,2%. Chez les cadres, il est de 11,8%.



Le Dialogue social en berne



Depuis la mise en place du CSE Newrest Wagons-Lits TGV en octobre 2018, il n'y a plus de dialogue social constructif dans notre entreprise.

Il y a des ordres du jour à rallonge qui entraînent une discussion souvent trop rapide sur certains sujets importants (mise en service de cameras sur Montpellier par exemple). La Direction profite du nombre de délégués autour de la table pour ne pas répondre aux questions.

Les réclamations présentées auparavant par les délégués du personnel (remplacés par les délégués de proximité) ont du mal à trouver leur place,

notamment parce que la loi a omis de déterminer les modalités de fonctionnement dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Nous constatons des difficultés, pour certains élus, à exercer efficacement leur mandat, en raison de l'élargissement de leurs attributions, sans compensation en termes de moyens.

Les membres de la CSSCT Newrest Wagons-Lits sont ainsi réduits à être absorbés dans les réunions du CSE alors qu'il y a déjà plus de 50 personnes autour de la table. Comment travailler correctement sur la sécurité et les conditions de travail des salariés dans cette situation ?

Tout cela n'est vraiment pas sérieux !

Notre entreprise ne se soucie vraiment pas des conditions de vie de ses salariés.

Qui plus est, la DRH de Newrest Wagons-Lits, qui occupe l'un des postes les plus importants pour les relations dans une entreprise, n'apporte rien au dialogue social dans la nôtre. La seule efficacité que nous lui avons trouvée est dans le licenciement des salariés. Et pourtant, ce poste devrait entraîner un rapprochement entre les salariés et la direction. Dans les faits, c'est tout le contraire qui se produit.

Pour la Direction, la grève est finie.

Un point c'est tout !

Depuis le 31 janvier, la Direction a décidé de mettre en absence injustifiée les salariés qui se prétendent grévistes alors que la grève interprofessionnelle est toujours en vigueur.

FO Newrest WL, par le biais de la **Fédération FO des Cheminots** est intervenue à plusieurs reprises auprès de notre Directeur Général sans que celui-ci ne change d'avis.

Notre organisation syndicale mettra donc tout en œuvre pour que les salariés voient leurs droits respectés.

Est-il besoin de rappeler à notre Direction que dans le cadre d'un préavis de grève à durée illimitée déposé au niveau national et interprofessionnel, même s'il n'y a pas eu de gréviste certains

C'est quand qu'on arrête ?

jours dans l'entreprise, l'employeur ne peut pas décréter la fin d'un mouvement de grève ?

Tant que le préavis de grève est en vigueur, il continue de couvrir les salariés grévistes ! Et pour être considérés comme grévistes, les salariés ne sont pas tenus de cesser le travail pendant toute la durée du préavis déposé par les syndicats.

La décision de la fin d'un mouvement ne peut être prise que par le ou les syndicats représentatifs ayant déposé le préavis de grève. Nous rappelons également à notre Direction qu'il est interdit de faire appel à des intérimaires ou d'embaucher des CDD pour remplacer un salarié en grève.

Tout comme il est interdit d'augmenter le temps de travail des salariés intérimaires ou en CDD recrutés avant la grève afin qu'ils exécutent les tâches des grévistes !

A bon entendeur...

Newrest WL : Tous solidaires dans le mouvement

Les salariés de la société Newrest Wagons-Lits (Restauration Ferroviaire) sont partie prenante de la grève contre la réforme des retraites !



Depuis le 5 décembre 2019, l'appel à la grève est maintenu avec des temps très forts lors des manifestations !

Les collègues de Newrest WL ont participé à l'ensemble des manifestations depuis le début pour défendre leurs convictions et retirer ce projet de réforme.

Nous en sommes très fiers car en date du 24 janvier 2020, Newrest Marseille et Montpellier comptaient encore 60 % de grévistes !

Nous tenons tout particulièrement à remercier notre Délégué Syndical Central, Jean-Marc Staub, et la Fédération FO des Cheminots pour l'aide et les informations qu'ils nous apportent tout au long de l'actualité.

Nous ne lâcherons rien !!!!



Et demain nous reprendrons la lutte pour défendre notre convention collective qui est toujours d'actualité.

Encore et Toujours « Retrait du projet de retraite universelle ». C'est ensemble que nous arrêterons cette régression sociale sans précédent !

*Catherine LE DUNFF
FO Newrest Marseille*

C'est dans le projet de loi « Instituant un système universel de retraite » !

→ L'article 11 maintient l'indexation des retraites sur l'inflation ... Mais le conseil d'administration de la future CNRU (caisse nationale de la retraite universelle) : « pourra prévoir un autre taux de revalorisation pour garantir le respect de la trajectoire financière pluriannuelle ».

Autrement dit : la revalorisation pourrait être inférieure à l'inflation !

→ L'article 40 crée un minimum de pension à 85 % du Smic mensuel net pour une carrière complète de 43 ans de cotisation en 2025 (1 000 € net dès 2022). A noter qu'au 1er janvier 2020, 85 % du SMIC mensuel net représente 1036 €.

Or dans notre régime, le minimum de pension est de : 1226,58 € (au 31/12/2018)

Le gouvernement programme ainsi une diminution de l'ordre de 15 % du minimum de pension pour les futurs retraités cheminots !

→ L'article 46 réduit les conditions des pensions de réversion :

1°) Les bénéficiaires sont dans notre régime (à 97,54 % des femmes) : les conjoints survivants, les conjoints divorcés (au prorata de la durée du mariage), les concubins dans certaines conditions et les orphelins jusqu'à leur 21^{ème} année.

Pour les conjoints divorcés après le 1^{er} janvier 2025, le projet de loi indique seulement que des dispositions feront l'objet d'une future ordonnance. Il serait question que le juge statue sur les points acquis pour la retraite, au moment du divorce. Rien d'autre...

2°) A l'heure actuelle le point de départ de la réversion est le mois civil qui suit de décès du pensionné (sans conditions d'âge) ou le lendemain du décès de l'agent en activité.

Dans le projet de loi la pension de réversion ne serait accessible qu'à partir de 55 ans.

3°) Aujourd'hui le montant est de 50 % de la pension de l'agent décédé, avec un minimum égal à 54 % du minimum de pension. Dans le projet de loi ce serait égal à la différence d'une fraction de la retraite du couple - dont le pourcentage (qui pourrait être de 70 %) serait fixé par décret... donc modifiable à tout moment ! - avec le montant de la retraite du conjoint survivant : une perte dans beaucoup de cas et une incertitude supplémentaire.



Plus que jamais poursuivons la mobilisation pour faire retirer ce projet de Régime de retraite étatique par points !

Fracture numérique !

Après la fermeture de nombreux services publics le gouvernement accélère l'accessibilité aux démarches administratives uniquement par voie « dématérialisée ».

Or, dans la Constitution, trois grands principes régissent le service public :



- La **continuité** du service public : la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption.

- L'**égalité** devant le service public : toute personne a un droit égal à l'accès au service public.

- L'**adaptabilité** du service public : donner un accès normal à l'utilisateur, d'assurer au mieux

qualitativement le service public en s'adaptant aux besoins des usagers et aux évolutions techniques.

Ces principes ne sont pas respectés !

L'UCR FO revendique :

→ Une disposition législative imposant de préserver plusieurs modalités d'accès aux services publics, pour qu'aucune demande ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée.

→ La liberté de choix « papier » et la possibilité d'accès à une personne compétente capable de répondre à la demande.

→ Des aides financières aux équipements personnels en informatique.

→ Un plan de formation des populations, dont les retraités, au numérique et la création de structures dédiées gratuites, avec des personnels qualifiés, ainsi qu'une assistance gratuite à domicile sur tout le territoire.

→ L'ouverture d'un véritable débat sur les services publics, leurs missions et emplois tenant compte des besoins pour maintenir les implantations locales et la qualité du service public.

(Extrait des travaux du groupe de travail de l'UCR FO)

L'information périodique aux retraités FO



La *Lettre aux retraités* éditée mensuellement par le secrétariat de la Section Nationale.

Disponible sur le site fédéral.

Avec notamment les comptes-rendus des réunions de sections ...

La *Lettre de l'UCR FO*, bimensuel édité par l'Union Confédérale des Retraités FO.

Pour le recevoir – gratuitement - si ce n'est pas encore le cas, faites parvenir votre adresse postale à l'adresse mail : lemauff.gerard@free.fr

Malgré la crise, les revendications perdurent !

L'activité syndicale est centrée sur la situation des salariés face à la crise sanitaire en cours. Cela ne signifie pas pour autant que les revendications doivent être tuées.

Union Confédérale des Retraités



« Nonobstant la crise sanitaire et le confinement des personnes, les revendications de l'UCR-FO demeurent !

« Dans le contexte créé par la crise sanitaire grave à laquelle toute la population est confrontée, le bureau national de l'Union Confédérale des Retraités-Force Ouvrière déclare que les retraités de l'UCR-FO ne sont pas résignés et continuent à agir pour la satisfaction des revendications des retraité-e-s et des personnels soignants qui en ont la charge.

Cette crise sanitaire met au grand jour les dangers des politiques budgétaires d'austérité menées depuis plusieurs années qui, associées à l'insuffisance des politiques de prévention, ont conduit à trop de fermetures de services hospitaliers et de 100 000 lits en 20 ans. Celles-ci ont aussi amené à des déserts médicaux, à des manques criants de matériels de réanimation, de masques, de tests du covid 19 et de personnels. (...)

Le bureau de l'UCR-FO tient à rendre hommage à l'engagement des agents des services publics comme ceux de la réserve sanitaire et de l'ensemble des salariés qui poursuivent leur activité, qu'ils soient professionnels de santé, qu'ils participent à la continuité de l'approvisionnement des biens de consommation et des services.

Il tient à souligner le rôle majeur de nos systèmes de protection sociale collective, égalitaire, solidaire et la nécessité de les maintenir et les renforcer comme nos différents régimes de retraite et les dispositions qui les caractérisent. Avec la Sécurité sociale de 1945, ils constituent un rempart contre, l'insécurité sociale, sanitaire et financière qui forme le terreau des menaces sur la démocratie et la République. »...

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

« Non au plan du profit : La FEETS FO ne s'inscrit pas dans la « résilience » ».

« Le Secrétariat fédéral de la FEETS FO les a analysées et constate que l'orientation et les mesures arrêtées pourraient conduire à aggraver les maux ayant conduit aux difficultés actuelles pour lutter contre la crise sanitaire.

Ainsi, ne pas déterminer et définir quelles sont les entreprises des secteurs de production et de services utiles et nécessaires aux besoins

essentiels à la population, afin de permettre de limiter les déplacements y afférant, conduit à laisser le champ libre à la seule poursuite du profit pour le seul bénéfice des actionnaires. » (...)



« De même, offrir la possibilité au patronat de voler légalement les droits acquis des travailleurs en matière de congés, de RTT, de Compte Épargne Temps, voire les voler par anticipation, indique clairement quels sont ceux qui vont payer la crise. » (...)

« Dans ce contexte et face à la contestation légitime qui va s'engager, il n'y a pas lieu de se lancer dans une opération de « résilience », concept aux contours indéfinis. Ce n'est pas l'heure de l'oubli. On n'efface pas l'histoire pour la réécrire. Les responsabilités devront être assumées.

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle

« Protection des personnels, « continuité pédagogique » : le ministre refuse toujours de prendre ses responsabilités » (...)



« Où sont les masques de protection ?

La FNEC FP FO a abordé la question des personnels volontaires pour accueillir les enfants de soignants. Alors que dans le Loiret, une école accueillant des enfants de soignants vient d'être fermée pour suspicion de Covid19 chez les enseignants (5 malades), la FNEC FP FO a exigé que tous les personnels volontaires soient protégés avec des masques. Où sont les masques de notre ministère ? (...) Alors que nos collègues contractent le Covid19 dans les écoles, le ministère reste dans le déni et utilise des justifications pseudo-médicales inacceptables pour tenter de cacher l'absence de masques, dont il est responsable ! » (...)

« La FNEC FP FO a indiqué que les recteurs et IA-DASEN demandaient aux personnels d'organiser dans leurs écoles et établissements la production et la distribution aux familles qui n'auraient pas accès à internet de documents photocopiés ce qui va à l'encontre des consignes gouvernementales de limiter ses déplacements. » (...)

« Pas de confinement pour les revendications !

Dans une situation marquée par l'état d'urgence déclarée par le gouvernement et votée à l'assemblée, qui ne peut qu'ouvrir la porte à une remise en cause toujours plus grave de nos statuts, de nos conditions de travail et de notre sécurité, la FNEC FP FO continuera de porter quotidiennement les revendications des personnels auprès du ministère. Elle invite tous les syndicats à constituer leurs cahiers de revendications et, en lien avec la fédération, à agir à tous les niveaux pour les faire aboutir. » (...)

J'ADHÈRE À ...

PROTÉGER AGIR
REVENDIQUER FO

INFORMER
NÉGOCIER

RETRAITÉS

LIBERTÉ



STATUT DROITS

FO

UNIR

ACTIFS

JEUNES

DÉFENDRE

RH0077 COMBATTRE

INDÉPENDANCE

FO CHEMINOTS !



NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

MOBILE : _____ E-MAIL : _____

GRADE : _____ QUALIFICATION/NIVEAU : _____ POSITION : _____

FILIÈRE : _____ ÉTABLISSEMENT : _____

UNITÉ D'AFFECTATION : _____ ÉPIC : _____

N° CP : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

Je soussigné déclare adhérer au syndicat FO Cheminots de : _____

Le syndicalisme

Libre et Indépendant

Date d'adhésion : _____

Signature : _____

À remettre à votre représentant FO Cheminots ou à envoyer à la Fédération FO Cheminots 7, passage Tenaille 75014 PARIS



PLUS QUE JAMAIS, LES REVENDICATIONS DE FO SONT LÉGITIMES !

